

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe - BURGER Patrick — BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis – ALLHEILLY Nicolas

Absents excusés : QUIEVREUX Jean-Luc – BIANCHI Nathalie

M. Julien FRITZ est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV de la séance du 12 avril 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Encaissement chèque GROUPAMA sinistre toiture et vitraux église
- 4) Encaissement chèque GROUPAMA vitre ALAMBIC
- 5) Devis Entreprise GIESSLER Toiture salle des fêtes
- 6) Déclassement des parcelles 150 et 151 Section 5 du domaine public communal au domaine privé communal
- 7) Fixation du prix de vente des parcelles 150 et 151 Section 5 Acquéreur M. BOCKEL Jérémy
- 8) Atelier communal comprenant un local de rangement, une serre pédagogique avec un espace réservé pour la commune, les associations et l'école - Demande de subvention
- 9) Atelier communal comprenant un local de rangement, une serre pédagogique avec un espace réservé pour la commune, les associations et l'école - Acquisition de parcelles
- 10) Atelier communal comprenant un local de rangement, une serre pédagogique avec un espace réservé pour la commune, les associations et l'école- Choix du géomètre
- 11) Travaux Fibres Optiques rue de Birkenwald
- 12) Rythmes scolaires à la rentrée 2017
- 13) Communications et divers

Avant l'ouverture de la séance, le maire demande à rajouter les points 9 à 12 à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

2017-03-01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2017-03-02 – Désignation du Secrétaire de Séance

M. Julien FRITZ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2017-03-03 – Titre de recettes à établir en l'encontre de GROUPAMA sinistre toiture et vitraux église

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la tempête l'assurance GROUPAMA rembourse à la commune une partie des dégâts occasionnés par la tempête à la toiture et aux vitraux de l'église à savoir la somme de 1.921,80 €

Le conseil municipal a pris acte de cette information et autorise le maire à établir un titre de recettes à l'encontre des Assurances GROUPAMA afin de pouvoir encaisser le chèque de 1.921,80 € sur le budget de la commune.

2017-03-04 – Titre de recettes à établir en l'encontre de GROUPE sinistre vitre du bâtiment « ALAMBIC »

Le Maire informe le conseil municipal que la vitre du bâtiment « alambic » s'est fissurée pour des raisons non établies et que l'assurance GROUPAMA rembourse le montant de la dépense à savoir la somme de 483,06 €

Le conseil municipal a pris acte de cette information et autorise le maire à établir un titre de recettes à l'encontre des Assurances GROUPAMA afin de pouvoir encaisser le chèque de 483,06 € sur le budget de la commune.

2017-03-05 – Devis entreprise GIESSLER Toiture salle des fêtes.

Le maire soumet au conseil municipal le devis de l'Entreprise GIESSLER concernant les travaux de réparation de la toiture de la salle des fêtes communale qui s'élève à 1.638,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents retient le devis de l'Entreprise GIESSLER pour un montant de 1.638,00 € et autorise le maire à faire réaliser les travaux.

2017-03-06 – Déclassement des parcelles 150 et 151 Section 5 du domaine public communal au domaine privé communal

Le maire rappelle au conseil municipal les différents échanges de courrier entre la commune et M. BOCKEL. Il rappelle également que le portail de l'intéressé est situé sur le domaine communal et qu'il convient de régulariser la situation en vendant les parcelles sur lesquelles le portail est situé à M. BOCKEL pour éviter que celui-ci ne soit obligé de déplacer le portail. Il soumet au conseil municipal le PV d'arpentage fourni par M. BOCKEL. Il informe le conseil municipal que les parcelles 150 et 151 – section 5 sont classées dans le domaine public communal et qu'il est nécessaire de les classer dans le domaine privé communal afin de pouvoir procéder à la vente.

Le Maire indique au conseil municipal que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents décide de déclasser les parcelles 150 et 151 – section 5 du domaine public communal et de les classer dans le domaine privé communal afin de pouvoir les vendre à M. BOCKEL.

2017-03-07 - Fixation du prix de vente des parcelles 150 et 151 Section 5 Acquéreur M. BOCKEL JérémY

Le maire rappelle au conseil municipal que M. BOCKEL accepte d'acquérir une partie des parcelles 150-151 section 5, soit 0.21 ca conformément au PV d'arpentage fourni pour éviter le déplacement du portail. Il s'agit des parcelles 228/150 d'une superficie 0.04 ca et 230/151 d'une superficie de 0.17ca – section 5, soit 0.21 ca au total Le Maire indique au conseil municipal que le prix de l'are constructible est de 8.000 € dans la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer l'acte de vente à intervenir et décide de fixer le prix de vente de l'are à 4.000€, soit un rabais de 50 % au bénéfice du doute. En effet, il semblerait que l'entreprise ayant installé le portail aurait omis de prendre en compte les bornes de délimitation. Le montant de la vente s'élève à $0.21ca * 4000 € = 840 €$. Les frais de notaire seront pris entièrement à la charge de M. BOCKEL, comme cela lui a été spécifié.

2017-03-08 – Atelier communal comprenant un local de rangement, une serre pédagogique avec un espace réservé pour la commune, les associations et l'école - Demande d'aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Communale

Le maire soumet au conseil municipal un projet concernant la construction d'un atelier communal comprenant un local de rangement ainsi qu'une serre pédagogique avec un espace réservé pour la commune, les associations et les écoles pour promouvoir la culture et le patrimoine communal. Ce bâtiment servirait également pour animer des rencontres pédagogiques et culturelles. La serre permettrait de bouturer les fleurs, de conserver les plantes en hiver et de communiquer ce savoir-faire aux enfants. La commune a obtenu une 2^{ème} fleur et souhaite acquérir une 3^{ème} fleur pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants et des touristes de passage.

Le projet établi par le Cabinet Adam Architecture s'élève à 262.100 € H.T avec les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet, à l'unanimité des membres présents :

- Retient le projet présenté pour un montant H.T. de 262.100 €
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Communale au taux le plus élevé possible,
- Décide de réaliser ces travaux sur 2 années
- Décide de retenir le Cabinet Adam Architecture pour conduire ce projet,
- Autorise le Maire à lancer les appels d'offres dès que possible,
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la passation des marchés,

2017-03-09 – Atelier communal comprenant un local de rangement, une serre pédagogique avec un espace réservé pour la commune, les associations et l'école - Acquisition de parcelles

Le maire informe le conseil municipal que le permis de construire a été instruit et qu'il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle section 1-171 et 172 appartenant à M. Denis WEBER 31 rue Horst Dassler à 67700 LANDERSHEIM. Cette acquisition se fera en échangeant la parcelle n°103 .Section 7 - Im GROSSFELD d'une superficie de 16.93 ares et la parcelle 14 Section 4 d'une superficie de 18.64 ares appartenant à la commune de Hengwiller.

La transaction se fera par acte notarial et les frais seront pris en charge sur le budget de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer le permis de construire, à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition des parcelles, à contacter le Cabinet Notarial CRIQUI et notaires associés pour la rédaction de l'acte à intervenir, inscrit cette dépense sur le budget de la commune.

2017-03-10 – Atelier communal comprenant un local de rangement, une serre pédagogique avec un espace réservé pour la commune, les associations et l'école- Choix du géomètre

Le maire indique au conseil municipal qu'en vue de l'acquisition de la parcelle pour la construction de l'atelier communal avec un local de rangement, une serre pédagogique avec un espace réservé pour la commune, les associations et l'école, il convient de délimiter la superficie exacte des parcelles par un procès-verbal d'arpentage.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de trois géomètres et de choisir le moins onéreux.

2017-03-11 Travaux Fibre Optique rue de Birkenwald

Le maire informe le conseil municipal que la Société ROSACE souhaite creuser une micro-tranchée dans la rue de Birkenwald pour réaliser les travaux de génie civil concernant la fibre optique. Le maire indique au conseil municipal que ces travaux peuvent être entrepris sous réserve que le revêtement de la totalité de la chaussée sur toute la longueur et la largeur de la voie soit effectué

Il rappelle au conseil municipal que le revêtement de la rue de Birkenwald a été effectué en 2013.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du maire et décide de la réalisation des travaux à condition que le revêtement de la chaussée dans la rue de Birkenwald soit effectué en totalité.

2017-03-12 – Rythmes scolaires rentrée 2017/2018

Le maire informe le conseil municipal que le sondage lancé par les parents d'élèves laisse paraître une très grande volonté de retour à la semaine de quatre jours. Il communique au conseil municipal un courrier de M. le Président de la Région GRAND EST qui précise que l'organisation des transports scolaires peut éventuellement être modifiée dès la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil municipal, après délibérations, par 9 voix pour et 1 abstention, décide d'appliquer la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2017/2018 sous réserve que les deux autres communes du SIVU du Tannenwald, à savoir Reinhardsmunster et Dimbsthal appliquent également la semaine de quatre jours et que les modalités de transport scolaire puissent être modifiées en conséquence.

2017-02-13 – Communications et divers

Acquisition de gel nettoyant pour la salle de classe

Le conseil municipal est d'accord pour acquérir le gel nettoyant pour la salle de la classe pour un montant de 46 € TTC – devis de la société COCCI.

Droit de préemption parcelles WENCKER et KIEFFER

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer le droit de préemption sur les parcelles section 1 - 232/2.et.village 232/3 lors de la vente.

Pavés carrefour de la Fontaine et caniveaux

Le devis établis par l'Atelier du Paysage s'élève à 1.209,69 € TTC. Le conseil municipal souhaite que la société d'études chargée du marché des travaux de l'aménagement de la place de la Fontaine et de la rue Holzgasse soit contactée pour une intervention éventuelle de la garantie décennale. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du conseil municipal

Nuisances sonores dans la rue du Schneeberg

M. FRENKEL demande si des démarches ont été entreprises concernant les nuisances sonores dans la rue du Schneeberg. Le maire indique que les investigations et les tractations sont en cours.

Le Maire,

Marcel BLAES

UHLMANN Christian

KIEFFER Christophe

BURGER Patrick

BLOTTIER Martine

ALLHEILLY Nicolas

FRITZ Julien

FRENKEL Jean -Louis